

**Madame, Monsieur, pour vous aider à bien compléter
la déclaration des salaires de vos vendangeurs,
nous vous invitons à lire attentivement la présente notice.**

■ **Nom - Prénoms - N° d'immatriculation de vos salariés**

■ **Période**

Date de début et de fin de contrat du salarié.

■ **Taux de majoration des heures supplémentaires**

Veillez indiquer le taux (%) de la majoration de salaire des heures supplémentaires le cas échéant

■ **Heures-Jours**

⇒ Nombre de jours de travail effectif

⇒ Nombre d'heures : Nombre d'heures rémunérées au cours de la période d'emploi. Ce nombre d'heures inclut les heures de travail effectif, y compris les heures supplémentaires, les temps "particuliers" (notamment temps de pause, de repas, d'habillage ou de déplacement), ainsi que les ICCP (indemnités compensatrices de congés payés).

Ex. Si un salarié travaille 1H30, veuillez indiquer 1,50.

■ **Rémunération**

Pour chaque montant déclaré, indiquez le type de rémunération correspondant :

Situation	Rémunération	Type
Dans tous les cas	Rémunération brute : <ul style="list-style-type: none">• Salaire brut (HS incluses),• Rémunération des temps de pause, temps d'habillage• Primes et gratifications (sauf compensation frais professionnels),• Avantages en nature,• Toutes sommes à caractère non indemnitaire versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail.	01
Lors du départ du salarié	ICCP (indemnités compensatrices de congés payés)	09
	Indemnités de fin de CDD le cas échéant	14
En présence d'heures supplémentaires	Montant de la rémunération brute des 8 premières heures supplémentaires hebdomadaires.	30
	Montant de la rémunération brute des heures supplémentaires effectuées au-delà de la 8 ^{ième} heure supplémentaire hebdomadaire.	40

■ **% SMIC**

Veillez renseigner le taux de réévaluation du "SMIC mensuel"